



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Pôle Insertion

Affaire suivie par : C. MORU-BATTISTEL
Poste: 01 39 07 81 73

2011-CP-3711

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

AIDES AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE ATTRIBUTION DE PRIMES D'ACCÈS À L'EMPLOI

Politique sectorielle	Action Sociale	
Secteur d'intervention	R.M.I.	
Programme	Programme Départemental d'Insertion	
<i>Données financières</i>		<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :		3 623 000,00 €
Montant déjà engagé :		624 351,00 €
Montant disponible :		2 998 649,00 €
Montant réservé pour ce rapport :		1 800,00 €

Par délibération du 10 juillet 2008, relative aux aides départementales aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), l'Assemblée Départementale a adopté le dispositif des primes d'accès à l'emploi destiné aux bénéficiaires du RSA « socle » pour un montant de 450 €.

La prime d'accès à l'emploi a pour objet d'inciter les structures de placement (associations intermédiaires, structures d'insertion) à favoriser le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA.

Ces primes sont proposées après étude des éléments justificatifs suivants :

- l'attestation du bénéficiaire du RSA justifiant de l'action de la structure de placement,
- le contrat de travail en CDI ou en CDD d'une durée d'au moins six mois.

Cette prime ne peut être versée qu'une seule fois par an par personne placée.

Les associations OSER et Ressources Emplois Poissy-Val de Seine présentent des contrats de travail répondant aux critères d'éligibilité, lesquels correspondent à 4 retours à l'emploi de bénéficiaires du RSA.

Je vous propose d'attribuer, pour ces 4 primes d'accès à l'emploi, une subvention d'un montant total de 1 800 €, soit 450 € par contrat.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :